

## L'économie sociale et solidaire, une voie à renforcer au pays

Samuel Pierre

Le concept d'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, de mutuelles, d'associations ou de fondations, dont les activités et le fonctionnement interne sont fondés essentiellement sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis [1].

L'économie sociale et solidaire intègre des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services, mises en œuvre par des personnes morales comme les coopératives, les mutuelles ou les sociétés commerciales. Elle repose sur cinq grands principes fondateurs qui peuvent s'énoncer comme suit : la liberté d'adhésion, la non-lucrativité individuelle, la gestion démocratique et participative, l'utilité collective ou sociale du projet, et la mixité des financements entre ressources privées et publiques [2].

La *liberté d'adhésion* réfère au fait que nul ne peut être contraint d'adhérer ou de demeurer adhérent à une entreprise d'économie sociale. Selon ce principe qui est à la base de la vie associative, les entreprises coopératives, par exemple, sont nécessairement des sociétés à capital variable, puisque les salariés, ayant souvent le statut d'associés, peuvent librement vendre leurs parts à la coopérative s'ils veulent la quitter.

La *non-lucrativité individuelle* n'interdit pas l'accumulation d'excédents financiers. En effet, les coopératives, les mutuelles et certaines associations disposent d'excédents importants ; c'est plutôt l'appropriation individuelle des excédents qui est interdite. Cette règle est absolue dans les associations, où aucun dividende ne peut être versé aux adhérents. Elle est relative dans les coopératives, où les salariés peuvent recevoir individuellement

une part du bénéfice réalisé, sous la forme de participation ou de dividendes. Une coopérative ne peut en revanche être vendue et le fruit de la vente, partagé entre les coopérateurs.

La *gestion démocratique* consiste à s'assurer en tout temps que les décisions stratégiques se prennent en assemblée générale selon le principe voulant que chaque membre compte pour une voix. Cette gouvernance démocratique suppose l'information et la participation des membres. Elle va au-delà de la simple participation financière au capital des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.

L'*utilité collective ou sociale* du projet découle du fait que l'économie sociale est nécessairement au service d'un projet collectif et non d'un projet conduit par une seule personne dans son intérêt propre. Ce collectif peut être un territoire, un groupe social, un collectif de travail, une idée, etc. La notion d'utilité sociale réfère, quant à elle, à une démarche participative associant de multiples partenaires (usagers, salariés, pouvoirs publics, réseaux associatifs, etc.) à la définition des biens et des services qui doivent être produits.

La *mixité des ressources* est le principe selon lequel les ressources de ce secteur sont soit privées (coopératives et mutuelles), soit mixtes (associations). Les organismes de l'économie sociale sont indépendants des pouvoirs publics, mais ils peuvent être reconnus comme interlocuteurs privilégiés dans la mise en œuvre de politiques d'intérêt général (emploi, santé, développement local, citoyenneté, etc.) et avoir droit en conséquence à des subventions, à des aides spécifiques à l'emploi ou à des avantages fiscaux.

À part quelques coopératives financières et agricoles présentes ici et là sur le territoire, l'économie sociale et solidaire n'est pas très développée en Haïti. Aucun cadre légal n'a été mis en

place pour favoriser son développement. Pourtant, s'il y a un concept qui pourrait dynamiser nos milieux socioéconomiques et particulièrement nos régions, c'est bien celui-ci. Car, pour créer les centaines de milliers d'emplois dont le pays a besoin dans tous les milieux pour redonner la dignité aux gens, cette forme d'organisation pourrait être mise à contribution afin de créer des biens et des services de proximité et de favoriser le développement local.

Un réseau d'économie sociale et solidaire est présentement en gestation. Souhaitons que l'initiative se développe et apporte une réponse, même partielle, au chômage endémique dont le pays a du mal à s'affranchir. ■

### BIBLIOGRAPHIE

- 1 <http://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>
- 2 [http://www.alternatives-economiques.fr/la-definition-de-l-economie-sociale-et-solidaire\\_fr\\_art\\_350\\_27927.html](http://www.alternatives-economiques.fr/la-definition-de-l-economie-sociale-et-solidaire_fr_art_350_27927.html)

### Abonnement de soutien

Quoique le GRAHN vous offre un abonnement gratuit à la version électronique de *Haïti Perspectives* en ligne, vous avez également la possibilité de souscrire à un abonnement de soutien à la version imprimée. Cet abonnement de soutien servira à couvrir les frais de production d'une version papier de haute qualité pour votre plus grand plaisir. Merci de remplir le formulaire ci-dessous en indiquant votre type d'abonnement. Veuillez acheminer le formulaire accompagné de votre chèque libellé au nom de GRAHN-Monde à l'adresse contact sur le site [www.haiti-perspectives.com](http://www.haiti-perspectives.com)

Type d'abonnement :  1 an (4 numéros) 200 \$

2 ans (8 numéros) 360 \$

Mme  M.

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom (s) : \_\_\_\_\_

Adresse [n° civique, rue, app.] : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Abònman kòm sipòtè

Menm lè GRAHN pèmèt nou genyen yon abònman *Haïti Perspectives* gratis apati vèsyon elektwonik revè a ki sou entènèt, nou kab toujou pran yon abònman vèsyon revè a ki enprime a kòm sipòtè. Abònman kòm sipòtè a va pèmèt nou kouvri depans ki fèt pou mete sou papye yon vèsyon jounal la ki ap trè bèl epi ki ap pote anpil plezi pou nou. Nou ap di nou mèsi dèske nou ranpli fòmilè ki pi ba a. Nou va tou pwofite presize ki kalite abònman nou vle. Voye fòmilè a ak yon chèk sou non GRAHN-Monde nan adrès kontak ki sou sit la [www.haiti-perspectives.com](http://www.haiti-perspectives.com)

Abònman ou vle a :  1 an (4 nimewo) 200 \$

2 ans (8 nimewo) 360 \$

Fi  Gason

Siyati ou : \_\_\_\_\_ Prenon ou (yo) : \_\_\_\_\_

Adrès [no sivik, ri a, apatman.] : \_\_\_\_\_

Vil : \_\_\_\_\_ Pwovens : \_\_\_\_\_

Peyi : \_\_\_\_\_ Kòd postal : \_\_\_\_\_

Adrès elektwonik : \_\_\_\_\_